Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260303-2026_13-DE

COMMUNE DE LOCMALO

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Délibération n°2026-13 du 03.03.2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Locmalo sous la présidence de Monsieur Jean Charles LOHÉ, Maire.

Date de convocation : 17 février 2026

Présents : Monsieur Jean-Charles LOHÉ, Madame Christine DROUAL, Monsieur Joël GAUTIER, Monsieur Jérôme LE TADIC, Madame Delphine POTHIER, Monsieur Aurélien AUDIC, Madame Chrystel LOMBARD, Madame Christine ROBERT, Monsieur Cédric BOISBOUVIER, et Monsieur Dominique LE MANACH.

Absences excusées : Madame Lucette LE ROCH (pouvoir donné à Madame Christine DROUAL), Madame Carine LE CUNFF, Madame Sandrine VAUGEOIS (pouvoir donné à Joël GAUTIER), et Madame Sandra LE DOUJET.

Nombre de membres en exercice : 14
Présents : 10
Votants : 12

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Le conseil a nommé DROUAL Christine secrétaire de séance.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 2311-5 et R. 2311-11 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Compte financier unique 2025 du budget annexe assainissement approuvé par délibération n°2026-12 en date du 03 mars 2026 ;

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 3 février 2026,

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2025 tels qu'ils ressortent du Compte financier unique :

- Section d'exploitation : **excédent de 4165,00 €** ;

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260303-2026_13-DE

- Section d'investissement : **excédent de 105 293,75 €** ;

Considérant l'absence de besoin de financement en section d'investissement ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par … voix pour … voix contre … abstention(s) :

- ACCEPTE l'affectation du résultat comme suit :

Affectation de résultat 2025 au BP 2026	
Report en investissement	105 293,75 €
Report en fonctionnement	
Affectation de résultat en 002	4165,00 €
Affectation en 1068	

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

****

À Locmalo, le 03 mars 2026

Certifié exécutoire par Jean Charles LOHÉ Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance, **Le Maire**

Christine DROUAL **Jean Charles LOHÉ**

Affiché en Mairie le 05 mars 2026
Transmis en Préfecture le 05 mars 2026